

CASABLANCA-SETTAT SECTORIAL INSIGHTS

DISPOSITIFS MÉDICAUX ET PARA-MÉDICAUX



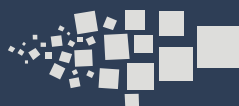
المركز الجهوي للاستثمار
Centre Régional d'Investissement
الدار البيضاء - سطات
Casablanca - Settat

Novembre 2022

www.casainvest.ma



RÉGION DE
CASABLANCA-SETTAT



المركز الجهوي للإستثمار

Centre Régional d'Investissement

الدار البيضاء - سطات EE٠QI٠RE٠-٠EE٠+

Casablanca - Settat

SOMMAIRE

Introduction

I- Stratégie nationale

1. Stratégie industrielle
2. Plan santé 2025

II- Focus du secteur des Equipements médicaux et paramédicaux

1. Cadre réglementaire
2. Types de dispositifs
3. Chiffres clés
4. Cadre légal & incitatif et démarches administratives

III- Le CRI de Casablanca-Settat votre interlocuteur pour réussir vos projets dans la Région de Casablanca-Settat

Annexes

Adresses utiles

Indicateurs d'infrastructures sanitaires dans la région de Casablanca-Settat

INTRODUCTION

Dans un contexte international marqué par une crise sanitaire ayant impacté l'économie globale, le secteur de la santé et des dispositifs médicaux et paramédicaux ont davantage démontré leurs importance et criticité, et sont devenus parmi les secteurs prioritaires à l'échelle internationale.

Ainsi, Sous la Vision Eclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'Assiste, le plan national de la couverture sociale généralisée a été lancé en 2021, inscrivant le Maroc dans le panel limité des pays dont l'ensemble des citoyens disposent d'une telle couverture. Ce projet sociétal d'envergure ambitionne de permettre à tous les citoyens marocains, de bénéficier entre autres de l'assurance maladie obligatoire à travers un programme d'intégration structuré couvrant toutes les composantes de la société marocaine.

Suite à cette Décision Royale, le Gouvernement marocain a lancé plusieurs chantiers qui ont pour objectifs d'élargir l'offre de soins et de renforcer la capacité des entreprises de ce secteur afin de répondre avec célérité et efficacité aux aléas du marché sanitaire tant en

quantité qu'en qualité.

Ainsi, parmi les axes du chantier de la généralisation de la couverture sociale à l'ensemble des citoyens marocains, la campagne de vaccination anti-COVID 19 et la réforme du secteur de la santé y compris la filière des dispositifs médicaux et paramédicaux. A cet effet, plusieurs protocoles d'accord ont été ratifiés par le ministère de l'Industrie et du Commerce avec le secteur public et privé. Ces accords ont pour finalité d'encourager l'innovation et la R&D dans ce secteur, et l'ériger en tant que secteur novateur, résilient et à forte valeur ajoutée pour le développement économique du Maroc.

Le Zoom du secteur des équipements médicaux et paramédicaux, à travers cette édition de «Casablanca-Settat Sectorial Insights», se veut une analyse mettant à disposition des investisseurs et des opérateurs du secteur, des informations relatives au marché national ainsi que celui de la Région de Casablanca-Settat ainsi que la dynamique positive pour encourager l'investissement dans ce secteur d'activité.

I- STRATÉGIE INDUSTRIELLE ET SANITAIRE NATIONALE

1. Stratégie industrielle

Malgré une compétitivité accrue dans le marché des Dispositifs Médicaux et Paramédicaux à travers l'importation des produits Chinois, les compétences marocaines ont attesté au monde entier la capacité du Royaume à faire preuve de réactivité, d'agilité et d'efficacité.

Les industriels marocains ont démontré leur capacité à fabriquer des produits et équipements aux normes internationales capables de répondre à la fois à la demande locale et aux marchés à l'export. Pour accompagner cette dynamique, plusieurs stratégies et initiatives ont vu le jour. Ainsi, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, dans le cadre de sa stratégie de substitution aux importations, a accompagné plusieurs actions visant à encourager une production nationale de meilleure qualité, à l'instar de :

- La production des seringues Made in Morocco,
- La production des gants Made in Morocco,
- La production de Test COVID 19 : la production de 4 000 000 de tests Covid 19 Made in Morocco par MASCIR,
- La production de masques faciaux made in Morocco exportés vers 11 pays dont le processus de fabrication est soumis à une normalisation spécifique établie et révisée par IMANOR,
- La fabrication d'un lit de réanimation conforme aux normes internationales.

Outre ces actions démontrant une capacité de résilience des entreprises marocaines face à la pandémie, ainsi que

le pouvoir d'innovation des opérateurs marocains et des jeunes chercheurs, un grand projet est venu pour ancrer l'ambition du Maroc, de se positionner en tant que hub biotechnologique incontournable dans le monde et en Afrique, capable d'assurer les besoins sanitaires du continent à court et à long termes, en y intégrant la recherche pharmaceutique, le développement clinique, la fabrication et la commercialisation, biopharmaceutique de grande nécessité, à travers la mise en place d'une importante unité de production de vaccins dans la Province de Benslimane-région de Casablanca-Settat.

Il est à noter que le marché des équipements médicaux sera boosté par plusieurs autres chantiers structurants du Maroc, à savoir la généralisation de la protection sociale avec son premier jalon qui est la généralisation de la couverture médicale. Aussi, l'ouverture depuis 2015 du capital des cliniques médicales aux investisseurs autres que les médecins à travers la promulgation de la Loi 113-13, constitue un nouveau cadre réglementaire propice à la promotion de l'investissement dans le secteur de la santé en général et celui des équipements médicaux en particulier.

Le tableau ci-après récapitule les principaux programmes étatiques visant la promotion du secteur des dispositifs médicaux et paramédicaux dans le cadre de la nouvelle vision stratégique d'industrialisation de ce secteur à forte valeur ajoutée technologique.

PROTOCOLES / PROGRAMMES

Le contrat Programme 2022-2027 relatif au secteur pharmaceutique

Un protocole d'accord pour la promotion de la fabrication locale des dispositifs médicaux

CHAMP D'APPLICATION

- Ce programme a été signé le 27 septembre 2022 par le ministère de l'Industrie et du Commerce, le Ministère de la Santé et de la Protection Sociale, la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM), les Entreprises du Médicament au Maroc (LEMM), l'Association marocaine du médicament générique (AMMG) et la Fédération marocaine de l'industrie et de l'innovation pharmaceutiques (FMIP). Il marque le lancement de nouvelles opportunités d'investissement de la banque de projets créée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce dans le cadre de la task force « souveraineté industrielle » du Maroc. Ce programme vise à augmenter le chiffre d'affaires direct de près de 15 milliards de dirhams, de créer environ 6.000 emplois industriels directs stables et de contribuer à la création d'environ 10.000 emplois indirects, à l'horizon 2027. Il vise aussi à améliorer la balance commerciale de près de 10 milliards de dirhams et créer une valeur ajoutée directe additionnelle de près de 6 milliards de dirhams. Les investissements prévus devraient aider le secteur de l'industrie pharmaceutique à relever les défis auxquels il fait face. Ainsi 96 nouveaux projets d'investissement additionnels, parmi lesquels des projets relatifs aux dispositifs médicaux et paramédicaux, s'ajoutent aux 200 déjà approuvés dans la banque de projets. Ces projets ont été sélectionnés sur la base de leur contribution à soutenir la fabrication locale à travers l'innovation pharmaceutique et la R&D.

- Un protocole d'accord signé en septembre 2021 entre le Ministère de l'Industrie et du Commerce, le cluster médical et l'Université Mohammed VI des Sciences de la Santé (UM6SS) ayant permis la production locale de dispositifs médicaux, notamment des quérillons, des potences à sérum, des fauteuils ambulatoires et des écouvillons pour test PCR, acquis par l'Hôpital Universitaire International Cheikh Khalifa à Casablanca.

- Un protocole d'accord relatif au développement de l'industrialisation et du sourcing local des dispositifs médicaux et des produits de santé a été signé, mardi 23 décembre 2021, en marge d'une rencontre organisée au siège du Ministère de l'Industrie et du Commerce pour mettre en avant les produits réalisés par le cluster médical qui compte plus de 40 membres alliant départements ministériels, industriels, universités et experts.

I- STRATÉGIE INDUSTRIELLE ET SANITAIRE NATIONALE

1. Stratégie industrielle

PROTOCOLES / PROGRAMMES

Le made in Morocco

Ecosystème industriel

Une convention cadre pour la mise en œuvre du plan de développement des Centres Techniques Industriels (CTI)

CHAMP D'APPLICATION

Le Ministère de la Santé et de la Protection sociale accompagnera la fabrication des dispositifs médicaux et des produits de santé dans le respect des exigences réglementaires et normatives en vigueur. Il consolidera, ainsi, sa collaboration avec l'Institut Marocain de Normalisation IMANOR pour les produits Parapharmaceutiques et articles Médicotechniques et procédera à l'agrément de Centres Techniques et de Laboratoires publics ou privés indépendants pour la réalisation des essais et des contrôles de la conformité des dispositifs médicaux et des produits de santé. Il s'engage également, entre autres, à simplifier les procédures et digitaliser les activités de l'enregistrement des dispositifs médicaux et des produits de santé de fabrication locale.

Dans le cadre du Plan de l'Accélération industrielle lancé par le Gouvernement, un écosystème relatif aux dispositifs médicaux et paramédicaux a été élaboré dont l'objectif est de :

- Encourager les projets de production locale,
- Transformer les unités industrielles locales, à travers des Joint-venture avec des fabricants étrangers.
- Cette convention établie entre le Ministère de l'Industrie et du Commerce et le réseau des Centres Techniques Industriels Marocains couvrant la période 2022-2025, vise à appuyer le rôle de ces centres dans l'accompagnement technique et technologique des entreprises opérant dans les différentes filières industrielles. Pour ce qui est du secteur des Dispositifs Médicaux et Paramédicaux, ces centres ont contribué efficacement dans l'élaboration et la validation des produits de protection et des dispositifs médicaux durant la crise sanitaire, notamment les masques, les respirateurs artificiels et les lits médicaux.

2. Plan santé 2025

L'état de santé de la population marocaine a connu une importante évolution au cours des dernières années. L'amélioration des conditions de vie et d'accès aux soins a contribué à l'amélioration de nombre d'indicateurs démographiques et épidémiologiques : maîtrise de l'accroissement démographique, plus grande longévité, baisse de la charge des maladies transmissibles et augmentation de la charge des maladies chroniques et des traumatismes. Ces acquis ont été possibles notamment grâce à l'amélioration de l'accès à l'hôpital public avec l'amélioration de la fréquentation hospitalière de 80 % (10,77 millions en 2016 contre 6 millions en 2008), l'augmentation des hospitalisations de 61 % et des consultations spécialisées de 78 %, avec une nette progression de la capacité litière hospitalière grâce à 2 440 lits supplémentaires suite à la mise en service de 14 nouveaux hôpitaux publics (1 880 lits).

Cette amélioration de l'accès a été également favorisée par le renforcement de l'accès aux médicaments et dispositifs médicaux, avec la baisse des prix de plus de 3 600 spécialités et dispositifs médicaux et l'amélioration du taux de pénétration du générique (39 % actuellement

contre 30 % en 2012) et l'amélioration de la protection financière par la baisse des dépenses directes des ménages RAMEDistes (38 %) et la baisse des dépenses globales des ménages en santé (6 %). Dans la conception du Plan « Santé 2025 », une démarche participative a été adoptée en se basant sur trois niveaux de référence : les Hautes Orientations Royales, les tendances sanitaires mondiales actuelles, et les engagements « santé » dans le Programme gouvernemental 2016-2021. Compte tenu des réalisations et des constats des années qui le précèdent, le Plan « Santé 2025 » se base sur trois piliers déclinés en 25 axes intégrés, articulés autour de 125 actions. Ces piliers sont :

- **Pilier 1 : Organiser et développer l'offre de soins en vue d'améliorer l'accès aux services de santé** : ce pilier concerne l'organisation et le développement de l'offre de soins en vue d'améliorer l'accès aux services de santé. Parmi les principaux axes de ce pilier : l'organisation de l'offre nationale de santé, le développement du réseau public de santé, le renforcement du réseau des établissements de soins de santé primaires, le développement de la santé mobile en milieu rural, le développement de la santé de proximité et la médecine familiale.

2. Plan santé 2025

- **Pilier 2 : Renforcer les programmes nationaux de santé et de lutte contre les maladies** : ce pilier porte sur le renforcement des programmes de santé nationaux et des programmes de lutte contre les maladies. Il comprend le renforcement des programmes de santé maternelle et infantile en tant que priorité nationale, la promotion de la santé des personnes à besoins spécifiques, le renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles, la mise à jour du plan national de la santé psychologique et mentale, et le renforcement de la vigilance et la sécurité sanitaire.

- **Pilier 3 : Améliorer la gouvernance et optimiser l'allocation et l'utilisation des ressources** : ce pilier est lié au développement de la gouvernance sectorielle, la rationalisation de

l'utilisation des ressources, l'élargissement de la couverture sanitaire de base et la réduction du fardeau de la pénurie en ressources humaines.

Ces trois piliers visent la mise en place d'une feuille de route sectorielle qui répond aux différents besoins du système de la santé et contribue à l'amélioration de l'offre sanitaire publique. Ils entendent aussi la mise en place de systèmes digitalisés de services et de data : un schéma directeur informatique du ministère de la Santé, conception, informatisation et implantation du « dossier médical partagé », et encore création d'un « Data center du ministère de la Santé ».

II- FOCUS DU SECTEUR DES EQUIPEMENTS MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX

1. Cadre réglementaire

Le dispositif médical est défini dans de la loi 84-12 relative aux dispositifs médicaux comme : 'tout instrument, appareil, équipement, matière, produit, ou autre utilisé seul ou en association, y compris les accessoires et le logiciel intervenant dans son fonctionnement, destiné par le fabricant à être utilisé spécifiquement à des fins de diagnostics et/ou thérapeutiques'.

Cette définition est englobe tout ce qui a trait à la médecine : des consommables à usage unique ou réutilisables (pansements, compresses...), aux implants (prothèses mammaires, stimulateurs cardiaques...) en passant par les équipements lourds (lits médicaux, appareils sophistiqués...), sans parler des réactifs et automates de biologie médicale.

Cette loi est complétée par le Dahir n° 1-13-90 du 22 chaoual 1434 (30 août 2013), portant promulgation de la loi 84-12 relative aux dispositifs médicaux.

Champs d'applications.

Le dispositif médical est destiné par le fabricant, à être utilisé chez l'Homme à des fins de diagnostic, prévention, contrôle, traitement ou d'atténuation d'une maladie, d'une blessure ou d'un handicap, remplacement ou modification de l'anatomie ou d'un processus physiologique, et dont l'action principale voulue par ce dispositif médical n'est pas obtenue par des moyens pharmacologiques ou immunologiques ni par métabolisme, mais dont la fonction peut être assistée par de tels moyens. Par ailleurs, pour toute entreprise souhaitant réaliser des activités relatives au secteur des Dispositifs Médicaux et Paramédicaux, il y a lieu de se conformer aux obligations réglementaires suivantes :

- **Obligation de déclaration de l'entreprise auprès du ministère de la Santé.**
- **Obligation d'obtention préalable de certificat d'enregistrement auprès de la DMP/MS, par une Entreprise Marocaine.**
- **Respect de la traçabilité et matériovigilance.**
- **Respect des modalités de la Norme NM ISO13485 (Règles de Bonnes pratique).**



II- FOCUS DU SECTEUR DES EQUIPEMENTS MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX

2. Types de dispositifs

TYPE DE DISPOSITIF	DESCRIPTION
Dispositif médical implantable actif	Est un dispositif conçu pour être implanté en totalité ou en partie dans le corps humain par une intervention chirurgicale et est destiné à y rester. Exemples : les pacemakers, les défibrillateurs, les implants cochléaires.
Dispositif médical sur mesure	Est produit spécifiquement suivant la prescription d'un médecin indiquant les caractéristiques du dispositif. Ce dernier est destiné à n'être utilisé que pour un patient précis. Exemple : les prothèses dentaires, les semelles et chaussures orthopédiques...
Accessoires	Est tout article destiné principalement par son fabricant à être utilisé avec un dispositif médical afin de permettre l'utilisation de ce dernier, conformément aux intentions de son fabricant.
Logiciels	Est l'ensemble de la programmation informatique nécessaire au fonctionnement d'un dispositif médical conformément aux intentions de son fabricant. Sont aussi considérés comme des dispositifs médicaux :
	<ul style="list-style-type: none"> - Les produits pharmaceutiques non médicamenteux définis à l'article 4 de la loi 17-04 portant code du médicament et de la pharmacie. - Les dispositifs médicaux destinés à l'administration d'un médicament. Toutefois, lorsqu'un dispositif médical forme avec un médicament un produit intégré exclusivement destiné à être utilisé tel que présenté et non réutilisable, ce produit est un médicament au sens de la loi 17-04 portant code du médicament et de la pharmacie. - Les dispositifs médicaux incorporant une substance qui, si elle est utilisée, séparément, est susceptible d'être considérée comme médicament mais qui agit sur le corps humain par une action accessoire à celle de ces dispositifs. - Les dispositifs médicaux fabriqués à partir d'un tissu d'origine animale ou humaine rendu non viable ou de produits non viables dérivés de tissus d'origine animale ou humaine à condition de répondre aux exigences essentielles en termes de qualité, de sécurité et de performance.



3. Chiffres clés du secteur des équipements médicaux et paramédicaux

a) Données du marché national

Moins connue que l'industrie pharmaceutique, la filière des dispositifs médicaux a tiré profit de l'effervescence des investissements en équipements de ces dernières années. Et depuis la crise sanitaire, elle est en plein boom.

Le marché marocain des dispositifs médicaux est en pleine expansion. Avant même le déclenchement de la pandémie du Covid-19, il a connu une croissance annuelle de 7 à 10%, pour avoisiner les 3 milliards de dirhams en 2019, selon les estimations des professionnels de la filière, la crise sanitaire était l'occasion d'augmenter considérablement le chiffre d'affaires des équipements médicaux, avec plus de 2 milliards de dirhams pour les fournitures liées au Covid-19.

Il est à noter que le secteur public représente environ

70% de la demande du marché des dispositifs médicaux, alors que les 30% restants sont partagés entre le privé (20%) et les ventes directes (10%). Bien normal, vu l'effort consenti depuis au moins une décennie par les pouvoirs publics, lequel se traduit par une évolution constante du budget du ministère de la Santé.

Ainsi, notons qu'entre 2010 et 2020, les efforts ont été concentrés sur l'augmentation de la capacité litière, la construction de nouveaux hôpitaux, dont des CHU, sans parler d'une mise à niveau des hôpitaux régionaux dont le budget d'équipement a été de 1 milliard de dirhams pour la seule année 2017. Entre 2018 et 2021, le budget d'investissement du département de la Santé a totalisé 13,35 milliards de dirhams. Sur la même période, les dépenses en matériels divers ont dépassé les 18 milliards de dirhams.

Budget globale du Ministère de la Santé

Composantes budgétaires	2013	2015	2018	2019
Budget Global du Ministère de Santé (en millions de DH)	12372	13096	14790	16331
Budget du Ministère de la Santé par capita (en millions de Dhs)	375,5	382,4	417	455
Budget du Ministère de la Santé par rapport au PIB	1,4%	1,3%	1,3%	1,4%
Budget du Ministère de la Santé en % du Budget Général de l'Etat	4,8	5,3	5,6	5,6

Source : Comptes Nationaux de la Santé

PIB du secteur de la santé	1,4% du PIB national (Source les indicateurs sociaux du Maroc-2022)
Budget du ministère de la Santé	23,55 MMDH en 2022, en hausse de 19% par rapport à l'exercice 2021.
Opérateurs du secteur des Dispositifs Médicaux et Paramédicaux	Listes des opérateurs au niveau national et régional, disponibles sur le portail web de la Direction des Médicaments et de la Pharmacie du Ministère de la Santé : https://dmp.sante.gov.ma/basesdedonnes/societes-de-dispositifs-medicaux

3. Chiffres clés du secteur des équipements médicaux et paramédicaux

a) Données du marché national

Matériel médical produits localement	10 %
Matériel médical importé	90%
Demande du secteur public	Demande du secteur public 70 % (achat de matériels neufs)
Demande du secteur privé	30%
CA à l'importation au Maroc	+300 M\$ (UE / USA / Asie)
CA à l'exportation	+50 M\$ (Majoritairement vers les pays Africains)
Fabrication nationale	+50 M\$ (10 unités de production)
Taux d'évolution	7 à 10% par an.
Caractéristiques du marché	Principalement l'Importation

Indicateurs des ressources sanitaires

Nombre d'hôpitaux publics au Maroc	
Centres de santé urbains	847
Centres de santé ruraux	1 279
Etablissements Hospitaliers	152 Hôpitaux 25 440 Lits
	10 Hôpitaux psychiatriques 1 486 Lits
	120 Centres d'hémodialyse 2 376 Appareils dialyse
Nombre de cliniques privés au Maroc	375 Cliniques (10 562 Lits)



II- FOCUS DU SECTEUR DES EQUIPEMENTS MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX

3. Chiffres clés du secteur des équipements médicaux et paramédicaux

a) Données du marché national

Les dépenses annuelles des ménages relatifs aux produits de soins et de santé montrent que ces dépenses diffèrent selon qu'il s'agisse de sexe féminin ou masculin. En général, le sexe féminin tend à dépenser plus que le sexe masculin, bien qu'il y ait une variation en termes de nature des besoins de chaque catégorie. Le tableau ci-après illustre ces dépenses et leur ventilation selon les produits de soins et de santé par sexe.

Dépense annuelle moyenne par personne du groupe « Hygiène et soins médicaux »
(en DH courants) selon le sexe du chef de ménage

NOMENCLATURE DES BIENS ET SERVICES	DÉPENSES MOYENNES EN DHS SELON LE SEXE DU CHEF DE MÉNAGE		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Hygiène et soins de santé			
Produits et services de toilette et d'hygiène	414,6	462,4	420,8
Frais du bain et de douche	128,6	169,3	133,9
Service de coiffure et de beauté	61,0	54,4	133,9
Articles de toilette et produits de toilette et de beauté (y compris articles pour bébés)	225,0	238,6	60,2
Soins médicaux	912,6	1 320,0	965,5
Honoraires médecins	180,1	240,9	187,9
Analyse et radiologie	169,1	307,7	187,0
Soins dans les hôpitaux et situations assimilées	86,4	142,9	93,6
Accouchement	350,1	490,1	368,1
Médicaments	80,9	90,4	82,1
Soins dentaires	19,7	25,2	20,8
Lunettes et autres appareils médicaux	12,4	15,2	12,8
Médecine traditionnelle	1,4	0,7	1,3
Autres dépenses liées aux soins médicaux (y compris vaccin et parapharmacie)			
TOTAL	1 327,2	1 782,3	1 385,9

Source : Etude sur le Marché des Dispositifs Médicaux au Maroc, 2020, FLANDERS INVESTMENT & TRADE MARKET SURVEY / Observatoire du Ministère de la santé (données régionales de 2020)

Source : HCP/ Etude sur le Marché des Dispositifs Médicaux au Maroc, 2020, FLANDERS INVESTMENT & TRADE MARKET SURVEY

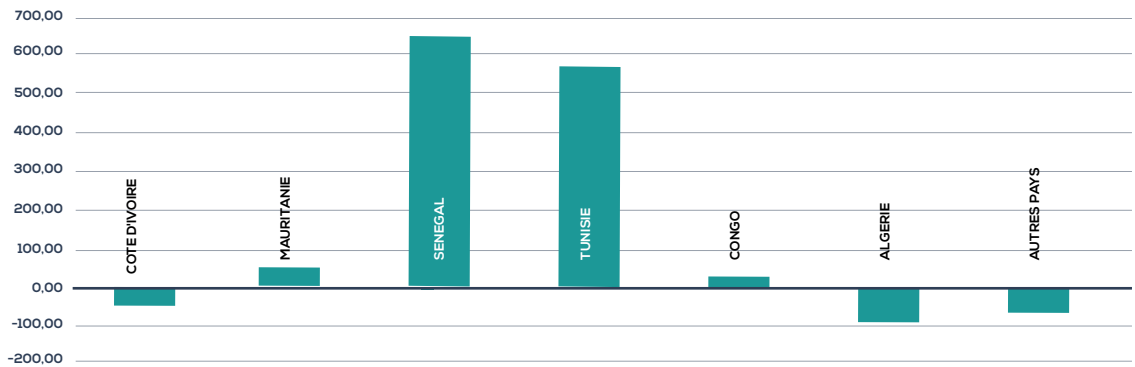
Source : Enquête sur les dépenses de la consommation et des ménages 2013-2014.

II- FOCUS DU SECTEUR DES EQUIPEMENTS MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX

3. Chiffres clés du secteur des équipements médicaux et paramédicaux

a) Données du marché national

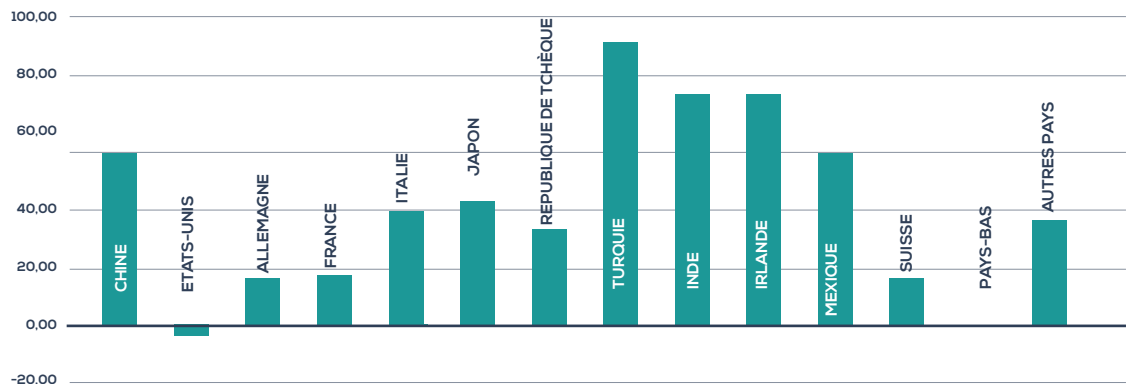
Evolution des Exportations vers les pays Africains en % (2014-2021)



Source : Office des changes. Données de 2014-2021

Le Maroc se positionne sur le marché africain avec un CA à l'exportation de 201 millions de dhs Une évolution totale de 30% entre 2014 et 2021. Les principaux clients sont le Sénégal et la Tunisie. Le Maroc conscient du potentiel en termes d'industrialisation se positionne désormais comme hub régional de production de vaccins destinés au marché africain.

Evolution des Importations par pays en % (2014-2021)



Source : Office des changes. Données de 2014-2021

Cette Figure montre les principaux pays d'importations des équipements médicaux et paramédicaux dans la région de Casablanca-Settat, la Chine, la Turquie, l'Inde, l'Irlande et le Mexique figurent parmi le top 5 des pays fournisseurs du Maroc.

3. Chiffres clés du secteur des équipements médicaux et paramédicaux

b) Données du marché régional

La Région de Casablanca-Settat compte plus de 400 opérateurs dans la fabrication, l'importation, l'exportation et la distribution de dispositifs médicaux déclarés à la Direction des Médicaments et de la Pharmacie du Ministère de la Santé, et représente plus de 80% de cette filière sur le plan régional

<https://dmp.sante.gov.ma/basesdedonnes/societes-de-dispositifs-medicaux>



4. Cadre légal & incitatif et démarches administratives:

Cadre légal & incitatif

Le Maroc, conscient de l'importance de cette filière dans le développement de l'économie nationale et la réussite du chantier de la généralisation de la couverture sociale, ainsi que la nécessité de faire face aux aléas de la pandémie du Covid-19, prépare un cadre propice à la promotion de l'investissement, à travers un cadre légal et incitatif en perpétuel évolution et adapté au secteur.

TYPE DE DISPOSITIF	CHAMP D'APPLICATION	ORGANISME EN CHARGE
<p>Loi n° 17-97 et loi 2-00 relatives à la protection des droits de la propriété intellectuelle</p>	<p>Le législateur marocain offre un cadre juridique évolutif, la loi n°17-97 et la loi 2-00, qui assure une protection des droits de la propriété intellectuelle afin que les PME innovantes puissent tirer profit de leurs actifs immatériels et innovations technologiques.</p> <p>La propriété intellectuelle comporte deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La propriété industrielle, qui comprend les Brevets d'invention, les marques, les dessins et modèles industriels, et les indications géographiques. • Le droit d'auteur, qui s'applique aux œuvres littéraires telles que romans, poèmes et pièces de théâtre, aux films, aux œuvres musicales, aux œuvres artistiques telles que dessins, peintures, photographies et sculptures et aux œuvres d'architecture. Les droits de propriété intellectuelle sont des droits de propriété comme les autres : ils permettent au créateur ou au propriétaire, d'un brevet, d'une marque ou d'une œuvre protégée par le droit d'auteur de tirer profit de son travail ou de son investissement. <p>www.ompic.ma</p>	<p>OMPIC</p>

4. Cadre légal & incitatif et démarches administratives:

Cadre légal & incitatif

TYPE DE DISPOSITIF	CHAMP D'APPLICATION	ORGANISME EN CHARGE
<p>Loi n° 65-99 relative au code de travail</p>	<p>Au Maroc, le Code du travail est le texte législatif qui édicte l'ensemble des règles relatives à l'organisation des relations sociales au sein de l'entreprise et dans le domaine du travail.</p> <p>Cette loi a été promulguée par le Dahir n° 1-03-194 du 14 Rajab 1424 (11 septembre 2003) portant loi n° 65-99 relative au code de travail.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La présente législation du travail se caractérise par sa conformité avec les principes de bases fixés par la Constitution et avec les normes internationales telles que prévues dans les conventions des Nations unies et de ses organisations spécialisées en relation avec le domaine du travail. 	<p>Ministère de l'emploi</p>
<p>Accords de libre-échange un encouragement à l'investissement au Maroc</p>	<p>Le Maroc a ratifié un ensemble d'accords de libre-échange avec plusieurs pays :</p> <p>1- Groupements Economiques - Accord de libre-échange Maroc - UE</p> <p>2- Accords de Libre Echange multilatéraux - Ligue arabe - Accord de libre-échange entre les pays arabes méditerranéens (déclaration d'Agadir)</p> <p>3- Accords de Libre Echange bilatéraux - Emirats Arabes Unis / Egypte / Jordanie / Tunisie / Turquie / Etats Unis</p>	<p>Administration des Douanes et des Impôts Indirects</p>
<p>Conventions d'investissement</p>	<p>Une prime de subvention à l'investissement égal ou supérieur à 50 Millions MAD qui couvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui foncier : participation de l'Etat aux dépenses relatives à l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation du programme d'investissement dans la limite de 20 % du coût dudit terrain ; • Infrastructures Externes : participation de l'Etat aux dépenses d'infrastructures externes nécessaires à la réalisation dudit programme dans la limite de 5 % du montant global du programme d'investissement. Toutefois, ce taux peut atteindre 10% lorsqu'il s'agit d'un investissement dans le secteur de la filature, du tissage ou de l'ennoblissement du textile ; • Formation Professionnelle : participation de l'Etat aux frais de la formation professionnelle prévue dans le programme d'investissement dans la limite de 20 % du coût de cette formation. <p>NB. Les avantages prévus peuvent être cumulés sans toutefois que la participation totale de l'Etat dépasse 5 % du montant global du programme d'investissement sauf pour certaines filières.</p>	<p>Commission des investissements AMDIE - CRI</p>

II- FOCUS DU SECTEUR DES EQUIPEMENTS MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX

4. Cadre légal & incitatif et démarches administratives :

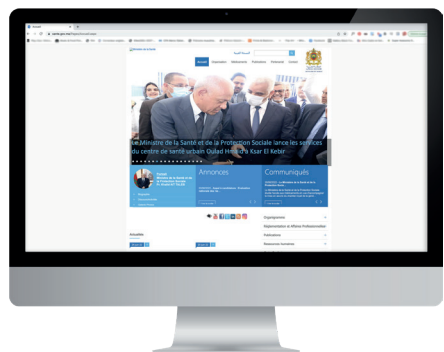
Cadre légal & incitatif

TYPE DE DISPOSITIF	CHAMP D'APPLICATION	ORGANISME EN CHARGE
Incitations fiscales	<ul style="list-style-type: none"> • Les droits de douane varient entre 2,5% et 32% selon la provenance ou l'existence d'un accord de libre-échange. • Les exportateurs sont imposables d'une manière permanente à un taux marginal de 20% pour la tranche du bénéfice net supérieur à un million (1.000.000) de dirhams. • La TVA est de 20% à l'exception des DM pour des handicapés (taux préférentiel de TVA de 10%) et les pansements (taux de 7%). 	Administration des Impôts
ZAE MIDPARC	Exonération totale pendant cinq (5) ans avec l'application du taux spécifique de 15% (Art.19-II) au-delà de la période quinquennale sans distinction entre le chiffre d'affaires local et le chiffre d'affaires à l'export.	MIDPARC
Statut CFC	Les entreprises qui ont obtenu le statut CFC bénéficient de l'exonération quinquennale et de l'application d'un taux spécifique de 15% au-delà de cette période quel que soit leur résultat.	Casa Finance City Authority

Démarches de déclaration, de dépôt et de signalement :

Pour accompagner les entreprises dans leurs démarches de dépôt des dossiers techniques, des échantillons et des documents exigés, ainsi que le signalement des défauts de qualité et des produits contrefaits, la Direction des Médicaments et de la Pharmacie du ministère de la Santé a mis en place un service de prise de RDV pour la déclaration des entreprises opérant dans le secteur médical et pharmaceutique ainsi que le suivi de l'état d'avancement du traitement de leurs dossiers.

Pour consulter les démarches relatives au dépôt et au signalement, veuillez consulter le lien suivant :
Dépôt des dossiers techniques | DMP (sante.gov.ma)



III- LE CRI DE CASABLANCA-SETTAT VOTRE INTERLOCUTEUR POUR RÉUSSIR VOS PROJETS DANS LA RÉGION DE CASABLANCA-SETTAT

Le Centre Régional d'Investissement dans le cadre de ses nouvelles prérogatives par la Loi 47-18, assure l'assistance et l'accompagnement des investisseurs, TPME et porteurs de projets dans la réalisation de leurs projets, en leur fournissant les informations socio-économiques régionales ainsi qu'en les aidant à réussir toutes les procédures administratives nécessaires à l'aboutissement de leurs projets.

Ainsi, s'inscrivant dans l'objectif d'être une administration modèle en termes de facilitation et de digitalisation des services aux investisseurs et aux porteurs de projets, le CRI de Casablanca-Settat dispose de trois plateformes électroniques couvrant trois types de besoins :

- La plateforme électronique www.cri-invest.ma dédiée au dépôt et à l'instruction des demandes d'octroi des autorisations administratives. Cet espace permet aux investisseurs d'effectuer un suivi personnalisé de bout en bout de leurs demandes d'autorisations.
- La plateforme électronique www.cri-accompagnement.casainvest.ma dédiée à la prise de RDV auprès des conseillers du CRI concernant toute demande d'informations, incitations sectorielles et orientation vers d'autres organismes d'appui.
- La plateforme électronique www.edata.casainvest.ma dédiée aux données socio-économiques régionales regroupées par thèmes et par secteurs.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le portail web du CRI de la Région de Casablanca-Settat : www.casainvest.ma



ANNEXES

Adresses utiles

Ministère de la Santé

Direction du Médicament
et de la Pharmacie

Rue Lamfadal Charkaoui B.P. 6206 – Rabat Institut - Maroc. Rabat

Tel. : +212 5 37 77 06 45

Fax : +212 5 37 76 38 95

Associations

Association des
Professionnels du Matériel
Biomédical - APMB

Place Louis Pasteur -ex Charles Nicolle, Résidence Pasteur 20000 Casablanca

Tel. : +212 5 22 83 30 60

Fax : +212 5 22 83 23 18

Association Marocaine
des Professionnels
des Dispositifs Médicaux
AMPDM

2, Rue Annabia 10106 Rabat Hay Ryad

Tel. : +212 5 37 710 070

Fax : +212 537 575 040

Indicateurs d'infrastructures sanitaires dans la région de Casablanca-Settat

Infrastructures sanitaires publiques

Réseau des ESSP

Structures de soins

CSU-2	43
CSU-1	146
CSR-2	23
CSR-1	106
DR	47
Total Urbain	189
Total Rural	176
Total Urb + Rur	365

Structures d'appui

CDTMR	17
CRSR	7
LSP	6
Total	30

Autres

Modules d'accouchement	37
Lits d'accouchement	193
Logements de fonction	518
Points d'attachement RAMED	311

Réseau des Etablissements Médico-Sociaux

Espaces santé jeunes	7
Centres de Rééducation physique d'orthoptie et d'Orthophonie	3
Centres d'Appareillage Orthopédique	2
Centre d'addictologie	6
Centres Médico-Universitaires	9
Centre de soins palliatifs	0

Indicateurs d'infrastructures sanitaires dans la région de Casablanca-Settat

Infrastructures sanitaires
publiques

Réseau hospitalier

Hôpitaux

Catégorie	Nombre	Lits existants	Lits fonctionnels
Hôpitaux Inter-Régionaux	3	1743	1711
Psychiatries Universitaires	0	0	0
Hôpitaux régionaux	1	218	212
Psychiatries Régionales	0	0	0
Centres régionaux d'Oncologie	0	0	0
Hôpitaux provinciaux	16	3140	2644
Psychiatries Provinciales	2	396	396
Hôpitaux de proximité	5	290	222
Total	27	5787	5185

Réseau Intégré de soins
Médicaux d'Urgence

Urgences de proximité

Nombre d'unité UMP 4

Urgences de proximité

Nombre d'Héli-SMUR 0
 Nombre d'ambulances SMUR 16
 Nombre d'ambulance de secours de base 108

Urgences Médico-Hospitalières (UMH)

Niveau	Nombre	Lits des urgences	Lits de réanimation
UMH de base	24	133	29
UMH complets	4	0	52
UMH Spécialisés	3	0	28
Total	31	133	109

Réseau des Etablissements
Médico-Sociaux

Espaces santé jeunes 7
 Centres de Rééduc. Phys. d'orthoptie et d'Orthophonie 3
 Centres d'Appareillage Orthopédique 2
 Centre d'addictologie 6
 Centres Médico-Universitaires 9
 Centre de soins palliatifs 0

Infrastructures sanitaires
privéesRéseau sanitaire
privé

Cliniques 118 Centre de kinésithérapie 223
 Lits de clinique 3614 Cabinet de chirurgie dentaire 1481
 Cabinet de radiologie 127 Cabinet de consultation médicale 3827
 Cabinet de laboratoire 236 Infirmeries 152
 Officines de pharmacie 2388 Ambulances 88
 Centre d'hémodialyse 71

ANNEXES

Indicateurs d'infrastructures sanitaires dans la région de Casablanca-Settat

Ressources Humaines

Secteur Public	RH	RESSP			RISUM	REMS	Total
		Urbain	Rural	Total			
Médecins Généralistes	197	355	108	463	3	38	701
Médecins Spécialistes	2159	177	10	187	0	13	2359
Total Médecins	2356	532	118	650	3	51	3060
Chirurgiens-dentistes	34	27	0	27	0	6	67
Pharmaciens	44	0	0	0	0	0	44
Total corps médical	2434	559	118	677	3	57	3171
Infirmiers polyvalents	1610	376	212	588	1	32	2231
Sages femmes	347	100	69	169	0	15	531
Autres	1982	286	67	353	0	89	2424
Total paramédical	3939	762	348	1110	1	136	5186
Corps administratif	447	20	3	23	0	5	475
Corps techniques	532	31	3	34	0	2	568
Total	7352	1372	472	1844	4	200	9400

Secteur privé	Médecins Généralistes	1710
	Médecins Spécialistes	3244
	Total	4954



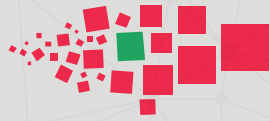
ANNEXES

Indicateurs d'infrastructures sanitaires dans la région de Casablanca-Settat

Ressources Humaines

Equipements lourds
et installations
de haute technologie

Installation radiologique télécommandée	13
Unité de radiologie panoramique	7
Lithotripteur extracorporel	0
Stérilisateur à vapeur d'eau de grande capacité	65
Système d'angiographie	1
Unité médicale de traitement hyperbare	0
Gamma-caméra TEMP-TDM (Tomographie à émission Mono-Photonique couplé au scanner) (SECT-CT)	1
TPS (Système de planification et de traitement)	2
Salle de cathétérisme	1
Stérilisateur au peroxyde d'hydrogène vaporisé (stérilisateur à basse température) grande capacité	0
Cyberknife	0
Unité de mammographie	18
Laveur-désinfecteur de grande capacité	16
Stérilisateur au formaldéhyde grande capacité	4
Laveur-désinfecteur de chariots (cabine de lavage)	5
Laser	9
Projecteur de source à haut débit de dose (HDR)	1
Accélérateur linéaire de particules	4
Appareil de circulation sanguine extracorporelle	3
Automate d'analyses médicales haute cadence	65
Stérilisateur à l'oxyde d'éthylène grande capacité	0
IRM (Imagerie par résonance magnétique)	5
Simulateur	3
Spectromètre RMN (Résonance Magnétique Nucléaire) pour usage médical	0
Gamma-caméra TEMP (Tomographie à émission Mono-Photonique) (SPECT)	2
Installation radiologique pour examens standards	60
Scanographe	22
Ostéodensitométrie	2
TEP-IRM (Tomographie à émission de Position couplé à un IRM)	0
Générateur d'hémodialyse	473
Arceau chirurgical mobile	25
Échodoppler 4D	17
Machine de Circulation Extra Corporelle (CEC) (Machine Cœur-poumon)	1
Gamma knife	0
TEP-Scan (Tomographie à émission de positron couplé à un scanner)	1



المركز الجهوي للإستثمار

Centre Régional d'Investissement

الدار البيضاء - سطات

Casablanca - Settat EEE+ - EEE+

